

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	45
Présents :	40
Pouvoirs :	5
Pour :	45
Abstention :	0
Contre :	0

<p align="center">COMITE SYNDICAL du SIED 70</p> <p align="center">des 26 et 30 novembre 2024</p> <p align="center">Dates de convocation : 4 novembre et 26 novembre 2024</p>
--

DELIBERATION N° 11

OBJET : Suppression de poste

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 26 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical a autorisé la création de plusieurs postes afin de permettre l'avancement de grade de certains agents. Par ailleurs, le SIED 70 a connu, depuis sa création, un certain nombre de mutations d'agent qui nécessitent une mise à jour du tableau des effectifs.

Ainsi, il est proposé la suppression de l'emploi suivant :

- 1 emploi d'ingénieur territorial, responsable de service technique à temps complet (vacant depuis la création du poste de responsable de service réseaux-secs au grade d'ingénieur principal au 27 mars 2024 et l'avancement à ce grade de l'agent qui l'occupait).

Le comité social territorial du centre de gestion 70 en date du 1^{er} octobre 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur la suppression de cet emploi.

Il est donc proposé de supprimer cet emploi à compter du 31/12/2024 et, de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence.

La commission Finances, Communication, Affaires générales et Evolution des statuts du 13 novembre 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **DECIDE** de supprimer, à compter du 31/12/2024 l'emploi permanent à temps complet de responsable de service réseaux-secs relevant du grade d'ingénieur créé par délibération n°5 du bureau syndical du 15 janvier 2018 ;
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier ;
- 3) **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAU




REÇU EN PREFECTURE
le 03/12/2024
Application agréée E-legalite.com